Clichy (92) : prières de rue illégales, les musulmans vont “porter plainte pour violence aggravée” contre les élus protestataires

14/11/2017 à 3h31

L’Union des associations musulmanes de Clichy-la-Garenne (UAMC) va déposer plainte contre X pour violence aggravée après un rassemblement d’élus contre les prières de rue dans cette ville, et contre le maire pour diffamation et incitation à la haine raciale, a annoncé lundi leur avocat.

Une centaine d’élus en écharpe tricolore ont tenté vendredi dans cette ville des Hauts-de-Seine d’empêcher des fidèles musulmans de faire leur prière dans la rue. Ces fidèles protestent contre la fermeture en mars de leur lieu de culte en centre-ville.

“*Il est patent que les élus qui manifestaient (…) ont commis des actes de violence à l’encontre des personnes de confession musulmane, avec pour unique raison leur appartenance vraie ou supposée à cette religion*“, est-il écrit dans la plainte contre X qui sera déposée auprès du parquet de Nanterre et dont l’AFP a eu une copie.

La plainte va aussi être déposée pour “*participation à un groupement formé en vue de la préparation d’actes de violences*” et “*manifestation illicite*“. L’UAMC a en outre décidé d’attaquer le maire de Clichy-la-Garenne, Rémi Muzeau (LR), pour diffamation et incitation à la haine raciale. […]

La manifestation des élus contre les prières de rue est “une manipulation de la droite et de l’extrême-droite visant à stigmatiser les musulmans”, a assuré l’avocat de l’UAMC, Arié

Alimi. Depuis mars, l'UAMC a été expulsé de sa salle de prière par la mairie qui souhaite y construire une médiathèque.

Le lieu accueillait jusqu'ici entre 3.000 et 5.000 fidèles d'après les responsables. Ils s'étaient vu proposer un autre lieu de culte, les Trois-Pavillons, géré par une autre association cultuelle à 1,5 km du centre-ville. L'UAMC juge cette mosquée excentrée, trop exiguë et ne respectant pas les normes de sécurité, ce que le maire récuse.

Le Figaro

Merci à **david**